

L'EMPLOI ET LE TRAVAIL DES SENIORS

QUELS LEVIERS D'ACTION ?



LES ATELIERS DE L'INTEFP

18 JUIN 2009
de 9h30 à 17h00

en partenariat avec :



Agence Nationale
pour l'Amélioration des
Conditions de Travail

MAISON DE LA CHIMIE

28 RUE SAINT-DOMINIQUE
75007 PARIS

www.institut-formation.travail.gouv.fr

PROGRAMME

L'EMPLOI ET LE TRAVAIL DES SENIORS : QUELS LEVIERS D'ACTION ?

8H45 >

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H30 >

OUVERTURE DES TRAVAUX

André CANO, *Directeur de l'INTEFP.*

Par des témoignages, confrontations de points de vue, analyses collectives et interventions d'experts et de personnalités de la vie économique et sociale, les auditeurs de la 29^{ème} session nationale de l'INTEFP proposent une restitution de leurs travaux sur l'emploi et le travail des seniors qui les ont conduits de Lyon à Berlin puis à Helsinki. Ils invitent les participants à débattre des leviers d'actions pour faire évoluer les représentations et les pratiques et favoriser les politiques actives de gestion des âges au sein des entreprises dans un contexte de crise. Ils animeront les temps de la journée avec le soutien de l'Association des Journalistes de l'Information Sociale (AJIS).

10H00 >

EMPLOI ET TRAVAIL DES SENIORS : peut-on parler d'un retard de la France ?

>

Définition de la notion de seniors : de quoi et de qui parlons-nous ?

Un dicton dit qu'il y a quatre âges dans la vie : celui où l'on croit au Père Noël, celui où l'on ne croit plus au Père Noël, celui où l'on est le Père Noël et celui où l'on ressemble au Père Noël. Mature ? Troisième âge, quatrième âge ? Plusieurs approches sont possibles, mais il faut retenir une définition pour procéder à un état des lieux de l'emploi des salariés qui avancent en âge en France.

>

Emploi des seniors : Comment se sont construites les diverses politiques d'âge dans le cadre européen ?

« Qu'importe que nous emprunions des voies différentes, pourvu que nous arrivions au même but. [Gandhi] » Face à une même réalité, les pays ont fait des choix en fonction des évolutions de leurs données démographiques, économiques et sociales. Il n'existe donc pas de réponse unique, mais une diversité de systèmes que l'on peut essayer de « modéliser ». C'est dans ce contexte et face à l'importance des enjeux que l'Union Européenne a mis en place un cadre institutionnel et des orientations précises.

Grand témoin >

Anne-Marie GUILLEMARD, *Professeur des Universités en sociologie, Faculté des Sciences humaines, Université Paris Descartes Sorbonne, Membre du conseil scientifique de la 29^{ème} session.*

Intervenant >

Esteban LOZANO, *Coordonnateur des politiques, Stratégie européenne de l'Emploi, Direction générale Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances, Commission Européenne.*

>

La France comparée aux modèles finlandais et allemand : un retard à relativiser ?

Sensibilisation des acteurs, implication des partenaires sociaux, méthodologie dans les réformes, santé au

travail : les réponses finlandaises et allemandes au problème de l'emploi et du travail des seniors sont souvent citées en exemple. Quelle est la portée de ces réponses ? Sont-elles transposables en France ? Faut-il voir dans l'exemple français autre chose qu'un mauvais élève de l'Europe ?

Du retour d'expérience des auditeurs de la 29^{ème} session et de l'analyse d'experts, nous vous proposons un tour d'horizon des points forts et des faiblesses des exemples français, finlandais et allemand.

TABLE RONDE

Dr. Christa SEDLATSCHKEK, Directrice de l'Initiative pour une nouvelle qualité de travail (INQA), Institut fédéral de santé et sécurité au travail (BauA), Berlin.

Guy AHONEN, Professeur d'économie, chercheur à l'Institut finlandais de santé au travail (FIOH), Helsinki.

David ANGLARET, Chef de projet, DGEFP, Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Intervenants >

11H15 >

LA QUESTION DE L'EMPLOI DES SENIORS EST-ELLE ENCORE D'ACTUALITE ?

La question de l'emploi des seniors est-elle encore d'actualité compte tenu de la sévérité et de la rapidité de la crise que connaissent les économies ? Les ajustements en cours vont-ils recréer un consensus social reposant sur le recours aux traditionnelles mesures d'âge ou, au contraire, l'ensemble des acteurs salariés, employeurs, organisations syndicales et professionnelles et pouvoirs publics seront-ils en mesure de définir les voies et moyens permettant de concilier les contraintes de court terme et les enjeux de long terme ? L'obligation de négocier un accord sur les seniors instituée par la loi du 17 décembre 2008 est-elle de ce point de vue une opportunité à saisir ?

Intervenants >

Jean-Pierre QUÉRÉ, Président de l'Union des Industries Papetières pour les Affaires Sociales (UNIPAS).

Albéric DELPLANQUE, Secrétaire fédéral FO Papier carton.

Gilles TABELLION, Directeur associé, cabinet ITAQUE.

Annie JOLIVET, Chercheuse à l'IRES. Membre du conseil scientifique de la 29^{ème} session.

Grand témoin >

12H30 >

DÉJEUNER SALLE 251

14H00 >

DE L'INTENTION A LA PRATIQUE : comment agir en faveur des seniors, comment articuler mesures curatives et actions préventives ?

L'objectif européen d'un taux d'emploi de 50 % des salariés âgés de 55 à 64 ans à l'horizon 2010 suppose de combiner des mesures curatives (retour à l'emploi) et des mesures préventives (maintien dans l'emploi).

Comment et à quels niveaux (territoires, branches, entreprises) construire, à rebours d'usages établis, le consensus nécessaire à une politique d'une telle ampleur ? Quelles sont les conditions préalables à la négociation, l'action et la coordination des acteurs ?

Comment agir et sur quelles dimensions (la santé, les conditions de travail, le développement des compétences, le maintien du capital humain, la gestion des parcours professionnels, l'organisation du travail, l'attractivité du travail...) ? Quels sont les leviers d'actions ? Quelles sont les modes d'approche, les pratiques, les outils à privilégier ? Quelles compétences peut-on mobiliser pour accompagner les entreprises et les individus ?

➤ **Au travers d'une revue d'expériences et de pratiques, et au terme de leur réflexion collective, les AUDITEURS DE LA 29^{ème} session nationale s'efforceront de dégager les éléments de réponse à ces questions. Ils débatteront des points de passage obligés pour que les actions engagées au sein des entreprises et dans leur environnement fassent réellement évoluer les pratiques et les mentalités vers une gestion de tous les âges.**

Grand témoin ➤

Nicole RAOULT, *Cabinet Maturescence. Membre du conseil scientifique de la 29^{ème} session.*

15H30 ➤

L'EMPLOI ET LE TRAVAIL DES SENIORS : les changements se font attendre

➤ TABLE RONDE

Les enjeux sont connus ; les diagnostics sont partagés ; les recommandations en terme d'efficacité au sein des entreprises, branches et territoires se recoupent ; des outils et dispositifs d'accompagnement et d'information des entreprises existent. Un fond d'expériences, d'initiatives de bonnes pratiques est désormais disponible. Pourtant, les évolutions nécessaires au maintien dans l'activité et le retour à l'emploi des seniors sont trop lentes par rapport aux défis du vieillissement démographique. Comment impulser une réelle dynamique de changements durables ?

Intervenants ➤

Robert ANDERSON, *Chef de l'unité « Conditions de vie et Qualité de vie ». Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.*

Jean-Christophe Le DUIGOU, *Secrétaire confédéral, CGT.*

Laurence LAIGO, *Secrétaire nationale, CFDT.*

Jean-Baptiste OBENICHE, *Directeur de l'ANACT.*

Bernard LEMÉE, *Conseiller social du Président de BNP Paribas. Président du Centre de Formation de la Profession Bancaire.*

16H30 ➤

31 AUDITEURS ET 1 SESSION NATIONALE : le dialogue social prend l'avant'âge.

Grand témoin ➤

Michel BOUTON, *Vice président de l'Association des Anciens Auditeurs, membre du conseil scientifique de la 29^{ème} session.*

ALLOCUTION DE CLÔTURE

Brice HORTEFEUX*, *Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.*

17H00 ➤

FIN DES TRAVAUX

* (ou de son représentant)

**LES ATELIERS
DE L'INTEFP** >

- > **Rencontres** originales organisées depuis près de 20 ans, fondées sur le principe du multipartisme,
- > **Ouvertes** aux cadres d'entreprises publiques et privées, aux cadres de l'administration du travail et des collectivités territoriales, aux représentants des organisations syndicales et professionnelles, aux chercheurs, enseignants, magistrats, aux élus et journalistes,
- > **Destinées** à approfondir les réflexions, à développer les échanges et à contribuer ainsi au développement du dialogue social.

**RENSEIGNEMENTS
PRATIQUES** >

- > **La journée** se déroulera à la Maison de la Chimie, 28 rue Saint-Dominique, 75007 Paris.

INSCRIPTIONS >

- > **Les inscriptions** sont reçues à l'INTEFP par courrier ou par télécopie. Il est conseillé de retourner le bulletin d'inscription le plus rapidement possible. L'INTEFP confirmera votre inscription définitive.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 15 MAI 2009

**PARTICIPATION
AUX FRAIS** >

- > **Pour les Ateliers de l'INTEFP :**
Les frais de transports, d'hébergement et de restauration des auditeurs de la 29^{ème} session nationale, des membres du conseil scientifique, des intervenants, des agents des services du Ministère du Travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, sont totalement pris en charge par l'INTEFP.

INFORMATIONS >

- > **INTEFP :**
1498, route de Sain Bel • B.P. 84 • 69280 Marcy l'Étoile
Christiane GROS :
Téléphone : 04 78 87 49 88 • Télécopie : 04 78 87 47 00
christiane.gros@intefp.travail.gouv.fr

L'EMPLOI ET LE TRAVAIL
DES SENIORS :
quels leviers d'action ?

18 JUIN 2009

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner le **15 MAI 2009** dernier délai à **Christiane GROS - INTEFP - Fax : 04 78 87 47 00**

Nom >
Fonction >
Entreprise ou organisme >
Adresse >
Code postal >
Téléphone >
Date >
Signature >

Prénom >

E-mail >

Ville >

Télécopie >

Visa du chef de service (pour les fonctionnaires) :

RÉSERVATION :

- > Je participerai aux ateliers de l'INTEFP du 18 juin
- > Je souhaite déjeuner sur place :

OUI :

NON :

OUI :

NON :

PARTICIPATION :

- > aux frais de repas de 30 euros par personne : à verser lors de l'inscription, par chèque joint au bulletin d'inscription à l'ordre de : Agence comptable de l'INTEFP